

# DEC 36/2018

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 08 janvier 2019

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 08 janvier 2019

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 36/2018 à l'intérieur de la section III  
- Commission - du budget général pour l'exercice 2018

E 13735



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 janvier 2019  
(OR. en)

5058/19

FIN 6

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Destinataire:	Monsieur Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 36/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 36/2018.

p.j.: DEC 36/2018



BRUXELLES, LE 07/01/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 05, 13, 21, 22

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 36/2018

---

## INTRODUCTION

Le virement dit «de fin d'année» vise à garantir que soient acquittées, dans la mesure du possible, les factures en souffrance relatives aux fonds en gestion partagée, au moyen d'une utilisation intégrale des crédits de paiement disponibles.

Les dispositions qui régissent ce virement figurent à l'article 31, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union<sup>1</sup>.

Ce «virement de fin d'année» pour l'exercice 2018 porte sur des crédits de paiement s'élevant au total à 64,0 millions d'EUR, compte tenu de l'exécution effective des dépenses à la mi-décembre 2018.

Sur ce montant, les deux principaux redéploiements de crédits (soit 50,0 millions d'EUR au total) sont les suivants:

- 25,0 millions d'EUR provenant de la ligne 22 02 51 - Achèvement de la précédente aide de préadhésion (avant 2014): les crédits peuvent être mis à disposition car la passation des contrats et la mise en œuvre des projets par les autorités turques ont été plus lentes que prévu;
- 25,0 millions d'EUR provenant de la ligne 22 04 51 - Achèvement des actions dans le domaine de la politique européenne de voisinage et des relations avec la Russie (avant 2014): certains indicateurs dans le cadre d'un programme d'appui budgétaire en faveur du Maroc ne peuvent être communiqués par le gouvernement qu'en décembre 2018. Les éventuels paiements sont par conséquent reportés au début de 2019.

Le montant à virer à partir d'autres lignes se chiffre à 14,0 millions d'EUR. Il provient de quatre lignes budgétaires. Les justifications détaillées pour chaque ligne budgétaire figurent à l'annexe.

Les prélèvements portent sur les rubriques suivantes:

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Rubrique 2: Croissance durable: ressources naturelles | 4,0 millions d'EUR  |
| • Rubrique 4: L'Europe dans le monde                    | 60,0 millions d'EUR |

Le renforcement de 64,0 millions d'EUR sera utilisé pour les besoins encore à couvrir dans le domaine des programmes de développement rural de la période 2014-2020 (ligne 05 04 60 01). Ce virement va permettre de couvrir les demandes en attente et de rembourser les États membres en ce qui concerne les paiements déjà effectués dans le cadre de la gestion partagée.

---

<sup>1</sup> JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 36/2018

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 0507 Audit des dépenses agricoles financées par le  
Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)

POSTE - 05 07 01 02 Actions de contrôle et de prévention -- Paiements directs par  
l'Union CP -150 000,00

**DU CHAPITRE** - 0508 Stratégie politique et coordination du domaine politique  
«Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 08 02 Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles CP -3 175 000,00

**DU CHAPITRE** - 1308 Programme d'appui à la réforme structurelle (PARS) -- Assistance  
technique opérationnelle

ARTICLE - 13 08 02 Programme d'appui à la réforme structurelle (PARS) --  
Assistance technique opérationnelle transférée de la rubrique 2 (Feader) CP -675 000,00

**DU CHAPITRE** - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

POSTE - 21 02 07 04 Sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable CP -10 000 000,00

**DU CHAPITRE** - 2202 Processus et stratégie d'élargissement

ARTICLE - 22 02 51 Achèvement de la précédente aide de préadhésion (avant  
2014) CP -25 000 000,00

**DU CHAPITRE** - 2204 Instrument européen de voisinage

ARTICLE - 22 04 51 Achèvement des actions dans le domaine de la politique  
européenne de voisinage et des relations avec la Russie (avant 2014) CP -25 000 000,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 0504 Développement rural

POSTE - 05 04 60 01 Promouvoir le développement rural durable et un secteur  
agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental,  
plus respectueux du climat et plus innovant CP 64 000 000,00

Ligne / Intitulé						
Budget initial + BR (1)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (5/1)	Total (4±5)
<b>CP - 05 04 60 01 - Promouvoir le développement rural durable et un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, plus respectueux du climat et plus innovant</b>						
11 822 000 000,00	150 000 000,00	10 664 302 382,06	1 307 697 617,94	64 000 000,00	0,54 %	1 371 697 617,94
<b>CP - 05 07 01 02 - Actions de contrôle et de prévention -- Paiements directs par l'Union</b>						
9 879 183,00	150 000,00	9 831 226,54	197 956,46	-150 000,00	-1,52 %	47 956,46
<b>CP - 05 08 02 - Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles</b>						
10 610 458,00	-608 600,00	5 380 545,62	4 621 312,38	-3 175 000,00	-29,92 %	1 446 312,38
<b>CP - 13 08 02 - Programme d'appui à la réforme structurelle (PARS) – Assistance technique opérationnelle transférée de la rubrique 2 (Feader)</b>						
3 150 000,00	0,00	2 027 069,54	1 122 930,46	-675 000,00	-21,43 %	447 930,46
<b>CP - 21 02 07 04 - Sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable</b>						
140 000 000,00	584 137,18	115 708 040,48	24 876 096,70	-10 000 000,00	-7,14 %	14 876 096,70
<b>CP - 22 02 51 - Achèvement de la précédente aide de préadhésion (avant 2014)</b>						
190 000 000,00	-28 023 101,00	74 419 237,88	87 557 661,12	-25 000 000,00	-13,16 %	62 557 661,12
<b>CP - 22 04 51 - Achèvement des actions dans le domaine de la politique européenne de voisinage et des relations avec la Russie (avant 2014)</b>						
580 000 000,00	-65 294 363,67	274 225 881,81	240 479 754,52	-25 000 000,00	-4,31 %	215 479 754,52
<b>Total PRÉLÈVEMENT CP</b>				<b>-64 000 000,00</b>		
<b>Total RENFORCEMENT CP</b>				<b>64 000 000,00</b>		
<b>Total PRÉLÈVEMENT CE</b>				<b>0,00</b>		
<b>Total RENFORCEMENT CE</b>				<b>0,00</b>		
<b>Total PRÉLÈVEMENT CND</b>				<b>0,00</b>		
<b>Total RENFORCEMENT CND</b>				<b>0,00</b>		

## Justifications

### **Renforcement 05 04 60 01**

#### **Promouvoir le développement rural durable et un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, plus respectueux du climat et plus innovant**

Les déclarations de dépenses des États membres pour le troisième trimestre de 2018 sont plus élevées que prévu. Les crédits de paiement libérés dans le cadre du virement de fin d'année (64,0 millions d'EUR) permettront de couvrir ces besoins supplémentaires en crédits de paiement pour les programmes de développement rural 2014-2020 financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

### **Prélèvement 05 07 01 02**

#### **Actions de contrôle et de prévention -- Paiements directs par l'Union**

L'excédent de 150 000 EUR en crédits de paiement s'explique par une récente modification de l'accord administratif avec le Centre commun de recherche (JRC). Les paiements liés à cette modification ne seront effectués qu'en 2019.

### **Prélèvement 05 08 02**

#### **Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles**

Les coûts éligibles totaux pour les enquêtes sur la structure des exploitations de 2016 ont été nettement moins élevés que les coûts éligibles maximaux. Conformément aux conventions de subvention, les paiements ont été réduits proportionnellement. Par conséquent, un montant de 3,2 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition.

### **Prélèvement 13 08 02**

#### **Programme d'appui à la réforme structurelle (PARS) -- Assistance technique opérationnelle transférée de la rubrique 2 (Feader)**

Plusieurs conventions de subvention seront signées d'ici à la fin de l'année. Les premiers préfinancements n'auront toutefois lieu qu'au début de l'année 2019. Par conséquent, un montant de 0,7 million d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition.

### **Prélèvement 21 02 07 04**

#### **Sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable**

L'adoption tardive du plan d'action annuel 2018<sup>2</sup> le 29 novembre 2018 a entraîné certains retards dans la négociation des contrats et donc, dans l'exécution des paiements correspondants. Par conséquent, un montant de 10,0 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition.

### **Prélèvement 22 02 51**

#### **Achèvement de la précédente aide de préadhésion (avant 2014)**

Les crédits peuvent être mis à disposition car la passation des contrats et la mise en œuvre des projets par les autorités turques ont été plus lentes que prévu. Par conséquent, un montant de 25,0 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition.

### **Prélèvement 22 04 51**

#### **Achèvement des actions dans le domaine de la politique européenne de voisinage et des relations avec la Russie (avant 2014)**

Certains indicateurs dans le cadre d'un programme d'appui budgétaire en faveur du Maroc ne peuvent être communiqués par le gouvernement qu'en décembre 2018. Les éventuels paiements sont par conséquent reportés au début de 2019, et un montant de 25,0 millions d'EUR peut être mis à disposition.

---

<sup>2</sup> C(2018)8063.